

Fourniture, livraison et installation de mobilier pour les services et collèges du Département des Côtes d'Armor – Relance lots 1 et 4

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-INTER4-ST
Date limite de remise des plis	02 / 06 / 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département des Côtes d'Armor

Maintenance et entretien des locaux
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 Saint-Brieuc cedex 1

Téléphone : 02.96.62.62.22

Courriel : contactDFJ@cotesdarmor.fr










Site internet : <http://www.cotesdarmor.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture, livraison et installation de mobilier pour les services et collèges du Département des Côtes d'Armor – Relance lots 1 et 4**

Code CPV	Libellé CPV
39100000-3	Mobilier
39110000-6	Sièges, chaises et articles assimilés, et pièces connexes
39131000-9	Rayonnages de bureau
39131100-0	Rayonnages d'archives
39150000-8	Mobilier et équipements divers
39156000-0	Mobilier d'accueil et de réception

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Fourniture, livraison et installation de mobilier pour les services et collèges du Département des Côtes d'Armor – Relance lots 1 et 4
 Acheteur	Département des Côtes d'Armor
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures
 Structure	2 lots
 Lieux de livraison	Les sites et collèges du Département des Côtes d'Armor
 Durée du marché	De la notification au 24 mars 2027 – reconductible 3 fois pour des durées de 12 mois
 Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
 Variation des prix	Révisables (formule)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Objet - montant maximum par période
Lot n°1 - Mobilier technique - 30 000,00 € HT (CPV 39150000-8 : Mobilier et équipements divers - 39131000-9 : Rayonnages de bureau - 39131100-0 : Rayonnages d'archives)
Lot n°4 - Mobilier d'accueil, de confort et assises (hors sièges de bureau) - 60 000,00 € HT (CPV 39110000-6 : Sièges, chaises et articles assimilés, et pièces connexes - 39156000-0 : Mobilier d'accueil et de réception)

Les lots suivants ont été attribués lors d'une précédente consultation :

- Lot n°2 – Sièges de bureau
- Lot n°3 - Mobilier administratif
- Lot n°5 - Mobilier scolaire
- Lot n°6 - Mobilier de restauration

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la Consultation
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Acte d'engagement (AE)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) propre à chaque lot
- Commandes-types – pour le lot lot N°1
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE) – pour le lot N°4
- Cadre de réponse « Méthodologie » propre à chaque lot
- Cadre de réponse « Environnemental » propre à chaque lot
- Déclaration de sous-traitant (DC4)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Questionnaire / lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme - homme

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 150 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun de ses membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

➤ A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat (DC2)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature (DC1)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Autres justificatifs	
Copie du redressement judiciaire	<i>Le cas échéant, copie du jugement de redressement judiciaire.</i>
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat	
Questionnaire dédié à la promotion de la lutte contre les discriminations et à l'égalité professionnelle	<i>Le Département des Côtes d'Armor, dans le cadre de son plan départemental d'actions en faveur de l'égalité femme-homme 2021-2024, et de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), s'est engagé vers une commande publique sociale, inclusive et responsable. Un de ses axes concerne la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité professionnelle.</i> <i>Ainsi, sans que cela ne constitue un critère de jugement, il est demandé à chaque candidat de renseigner le questionnaire à visée pédagogique joint au DCE.</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

➤ **L'offre des candidats** est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement complété et signé électroniquement.
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	Le Bordereau des prix unitaires propre à chaque lot doit être complété et remis (annexe de l'acte d'engagement) <u>au format modifiable et .pdf</u>
Commandes-types - Lot N°1	Le document « Commandes-types » du Lot N°1 doit être complété et remis <u>au format modifiable et .pdf</u> Il s'agit d'un document non contractuel, destiné au jugement du critère « prix ».
Détail Quantitatif Estimatif (DQE) – Lot N°4	Le Détail Quantitatif Estimatif du Lot N°4 doit être complété et remis <u>au format modifiable et .pdf</u> Le BPU et le DQE du Lot N°4 se trouvent dans le même fichier, dans 2 onglets différents. Les fichiers sont paramétrés de manière à ce que les prix unitaires du BPU se reportent dans le DQE. Il s'agit d'un document non contractuel, destiné au jugement du critère « prix ».
Cadre de réponse – méthodologie du candidat pour la réalisation des prestations	Cadre de réponse <u>propre à chaque lot</u> , à compléter par le candidat, destiné au jugement du critère « <i>Méthodologie du candidat pour la réalisation des prestations</i> » Pour répondre aux éléments demandés, le candidat peut joindre à son offre son propre mémoire technique. La lecture du mémoire doit permettre une appréciation de l'offre identique à celle qu'aurait permis l'utilisation du cadre, sans nécessiter de recherches ou de recoupements. Le mémoire joint par le candidat devra être clairement organisé par un sommaire <u>indiquant la/les page(s) précise(s) où se trouve la réponse à chacun des items demandés dans le présent cadre.</u> Le candidat doit répondre de la manière la plus détaillée possible aux différents points et rubriques spécifiées dans le cadre. Afin de compléter sa réponse, le candidat est autorisé à faire référence à des documents annexes <u>en complément</u> de sa réponse, à condition qu'ils soient clairement identifiés (la page précise où se trouve l'information visée doit être référencée dans le cadre). Ce cadre de réponse ne devra pas dépasser 12 pages, soit 6 feuilles recto / verso. En cas de dépassement, le candidat pourra être pénalisé jusqu'à 2 points.
Fiches techniques	Le candidat doit fournir les fiches techniques de l'ensemble des produits du BPU (pour ce qui concerne les lignes « obligatoires », c'est-à-dire les références neuves). Les fiches techniques doivent contenir les caractéristiques techniques et fonctionnelles essentielles des articles permettant d'apprécier leur qualité. Elles devront être nommées de la manière suivante : « N° de prix au BPU_dénomination de l'article »
Cadre de réponse – environnemental	Cadre de réponse <u>propre à chaque lot</u> , à compléter par le candidat, destiné au jugement du critère « <i>Performance en matière de protection de l'environnement</i> » Pour répondre aux éléments demandés, le candidat peut joindre à son offre son propre mémoire technique. La lecture du mémoire doit permettre une appréciation de l'offre identique à celle qu'aurait permis l'utilisation du cadre, sans nécessiter de recherches ou de recoupements. Le mémoire joint par le

	<p>candidat devra être clairement organisé par un sommaire <u>indiquant la/les page(s) précise(s) où se trouve la réponse à chacun des items demandés dans le présent cadre.</u></p> <p>Il est demandé aux candidats de compléter ce cadre en répondant à l'ensemble des questions de la manière la plus détaillée possible.</p> <p>Toutefois, le candidat peut, afin de <u>compléter</u> ses réponses, faire référence, en annexe, à des documents qu'il juge utiles, en complément de sa réponse. L'emplacement précis de l'information visée devra être spécifié en indiquant : l'intitulé du document et, le cas échéant, le numéro de page. L'attention du candidat est attirée sur le fait que le renvoi à une annexe ne doit pas être systématique et ne doit pas être un document générique global au sein duquel il est difficile de se repérer.</p> <p>Les réponses apportées doivent concerner spécifiquement les prestations objet du marché et non les mesures générales prises par l'entreprise, ou celles du groupe auquel elle appartient dans le cadre de son activité globale, sous peine de ne pas être prises en considération.</p> <p>Le candidat doit joindre obligatoirement, à l'appui de ses déclarations, tous les justificatifs nécessaires, sous peine de ne pas être prises en compte dans la notation.</p> <p>Le cadre de réponse ne doit pas excéder 12 pages (à l'exclusion des annexes éventuelles). Tout dépassement sera sanctionné de 2 points dans la notation de ce critère.</p> <p>Les engagements pris dans de ce cadre de réponse sont constitutifs de l'offre du candidat et sont, à ce titre, contractuels. Le titulaire s'engage à les mettre en œuvre durant toute l'exécution du marché.</p>
Catalogues	Pour chacun des lots, le candidat doit fournir le(s) catalogue(s) pour la saison en cours, de l'ensemble des articles proposés en lien avec l'objet du marché.
Labels / certifications	Pour chaque label / certification environnementale renseignée dans son offre, le candidat doit produire le certificat correspondant.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique (1)** sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh.

(1) Seuls les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être envoyés à :

Département des Côtes d'Armor – DFJ-SCP
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

ou déposés à :

Accueil du Conseil Départemental situé dans le Bâtiment Dourven, 9 place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc (horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30).

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, **le format PAdES est recommandé.**

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est impératif que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère de jugement de la candidature
1. Garanties juridiques
2. Garanties économiques
3. Garanties professionnelles

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot N°1 – Mobilier technique	
Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (50 points)	<p>Notation prix = pondération du critère x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat)</p> <p>Sur la base du montant total TTC du document « Commandes-types » (montant total des 3 commandes).</p>
2. Qualité des produits (24 points)	<p>La qualité des produits sera jugée sur la base d'éléments tels que la solidité, l'ergonomie, la fonctionnalité, la maniabilité, la facilité d'entretien...</p> <p>Elle sera appréciée au regard des fiches techniques, selon la répartition de points détaillée ci-après.</p>
	Articles N°3.1.1 - Vestiaires d'industrie – 7 points
	<i>Sous-critère n°1 – Caractéristiques techniques : 5 points (robustesse, systèmes anti-bruit...)</i>
	<i>Sous-critère n°2 – Panel d'accessoires proposés : 2 points</i>
	Articles N°3.1.2 – Bancs vestiaires – 7 points
	<i>Sous-critère n°1 – Caractéristiques techniques : 7 points (hauteur et profondeur d'assise, type de patères, matériaux de l'assise...)</i>
	Articles N°3.1.3 – Rayonnages – 10 points
	<i>Sous-critère n°1 – Caractéristiques techniques : 5 points (charge maxi par niveau, poids, système de sécurisation...)</i>
	<i>Sous-critère n°2 – Facilité de montage - Modularité : 5 points</i>

<p>3. Méthodologie du candidat pour la réalisation des prestations (16 points)</p>	<p>A partir du cadre de réponse complété par le candidat (ou de son mémoire technique) et remis avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<p><i>Sous-critère n°1 : 4 points</i></p>	<p><i>Processus de traitement des commandes</i></p>
<p><i>Sous-critère n°2 : 5 points</i></p>	<p><i>Livraison</i></p>
<p><i>Sous-critère n°3 : 2 points</i></p>	<p><i>Garantie</i></p>
<p><i>Sous-critère n°4 : 5 points</i></p>	<p><i>Service après-vente</i></p>
<p>4. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points)</p>	<p>A partir du cadre de réponse complété par le candidat (ou de son mémoire technique) et remis avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<p><i>Sous-critère n°1 : 8 points</i></p>	<p><i>Qualité environnementale des produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Proportion de produits neufs intégrant des matières recyclées (4 points)</i> - <i>Proportion de produits issus du réemploi (2 points)</i> - <i>La fabrication des produits s'inscrit-elle dans une démarche d'éco-conception ? (2 point)</i>
<p><i>Sous-critère n°2 : 1 point</i></p>	<p><i>Emballages et conditionnement</i></p>
<p><i>Sous-critère n°3 : 1 point</i></p>	<p><i>Transport et livraison</i></p>

Lot N°4 - Mobilier d'accueil, de confort et assises (hors sièges de bureau)

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (35 points)	<p>Notation prix = pondération du critère x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat)</p> <p>Sur la base du montant total TTC du Détail Quantitatif Estimatif (DQE)</p>
2. Qualité des produits (30 points)	<p>La qualité des produits sera jugée sur la base d'éléments tels que la solidité, l'ergonomie, la fonctionnalité, la maniabilité, la facilité d'entretien...</p> <p>Elle sera appréciée au regard des fiches techniques, selon la répartition de points détaillée ci-après.</p>
	Article N°3.4.1 - Chaises visiteurs et de réunion – 10 points
	<i>Sous-critère n°1 – Caractéristiques techniques : 6 points (Matériaux utilisés, ergonomie, maniabilité...)</i>
	<i>Sous-critère n°2 – Esthétisme : 4 points (sobriété des formes, panel de coloris proposés...)</i>
	Article N°3.4.2 – Chauffeuses / canapés – 5 points
	<i>Sous-critère n°1 – Caractéristiques techniques : 2 points (Matériaux utilisés, ergonomie, maniabilité...)</i>
	<i>Sous-critère n°2 – Esthétisme : 3 points (sobriété des formes, panel de coloris proposés...)</i>
	Article N°3.4.4 – Chaises / tabourets hauts – 5 points
	<i>Sous-critère n°1 – Caractéristiques techniques : 3 points (Matériaux utilisés, ergonomie, maniabilité...)</i>
	<i>Sous-critère n°2 – Esthétisme : 2 points (sobriété des formes, panel de coloris proposés...)</i>
	Article N°3.4.5 – Mange debout – 5 points
	<i>Sous-critère n°1 – Caractéristiques techniques : 3 points (Matériaux utilisés, ergonomie, maniabilité...)</i>
	<i>Sous-critère n°2 – Esthétisme : 2 points (sobriété des formes, panel de coloris proposés...)</i>
	Article N°3.4.6 – Table basse – 5 points
	<i>Sous-critère n°1 – Caractéristiques techniques : 3 points (Matériaux utilisés, ergonomie, maniabilité...)</i>
	<i>Sous-critère n°2 – Esthétisme : 2 points (sobriété des formes, panel de coloris proposés...)</i>

<p>3. Méthodologie du candidat pour la réalisation des prestations (20 points)</p>	<p>A partir du cadre de réponse complété par le candidat (ou de son mémoire technique) et remis avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<p><i>Sous-critère n°1 : 5 points</i></p>	<p><i>Processus de traitement des commandes</i></p>
<p><i>Sous-critère n°2 : 6 points</i></p>	<p><i>Livraison, assemblage, installation</i></p>
<p><i>Sous-critère n°3 : 2 points</i></p>	<p><i>Garantie</i></p>
<p><i>Sous-critère n°4 : 7 points</i></p>	<p><i>Service après-vente</i></p>
<p>4. Performances en matière de protection de l'environnement (15 points)</p>	<p>A partir du cadre de réponse complété par le candidat (ou de son mémoire technique) et remis avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<p><i>Sous-critère n°1 : 10 points</i></p>	<p><i>Qualité environnementale des produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Proportion de produits neufs intégrant des matières recyclées (4 points)</i> - <i>Proportion de produits issus du réemploi ou de la réutilisation (4 points)</i> - <i>La fabrication des produits s'inscrit-elle dans une démarche d'éco-conception ? (2 point)</i>
<p><i>Sous-critère n°2 : 2 points</i></p>	<p><i>Emballages et conditionnement</i></p>
<p><i>Sous-critère n°3 : 3 points</i></p>	<p><i>Transport et livraison</i></p>

■ **Méthode de notation :**

Sauf indication contraire dans le cadre de réponse, les méthodes de notation utilisées seront les suivantes :

➤ **Méthode de notation - « Méthodologie pour la réalisation des prestations »*** :

Il sera attribué une fraction de la note (de 0 à 100% des points) par éléments composant le critère « Méthodologie pour la réalisation des prestations », suivant le principe suivant :

Fraction de Note	Appréciation	
0 %	Non répondu	Sujet non abordé, non décrit, non traité.
20 %	Insatisfaisant	Sujet succinctement abordé, peu explicité et/ou qui répond mal au critère concerné.
40 %	Peu satisfaisant	Sujet simplement traité, sans description approfondie et/ou qui ne répond que moyennement au critère concerné.
60 %	Satisfaisant	Sujet traité, sans développement complémentaire ou approfondi et/ou qui répond partiellement au critère concerné.
80 %	Très satisfaisant	Sujet développé, explicité et/ou qui apporte un bon niveau de réponse au critère concerné.
100 %	Excellent	Sujet très développé, bien argumenté, avec réflexion approfondie et/ou qui apporte une réponse complète au critère concerné.

* Sauf pour le sous-critère « Garantie »

➤ **Méthode de notation - « Qualité des produits »** :

Il sera attribué une fraction de la note (de 0 à 100% des points) par éléments composant le critère « Qualité des produits », suivant le principe suivant :

Fraction de Note	Appréciation	
0 %	Non répondu	La proposition ne répond pas du tout aux besoins exprimés.
20 %	Insatisfaisant	La proposition du candidat est insuffisante et répond mal aux besoins exprimés.
40 %	Peu satisfaisant	La proposition du candidat ne répond que partiellement aux besoins exprimés.
60 %	Satisfaisant	La proposition du candidat répond strictement aux besoins exprimés.
80 %	Très satisfaisant	La proposition du candidat apporte une très bonne réponse aux besoins exprimés.
100 %	Excellent	La proposition du candidat répond parfaitement et en tout point aux besoins exprimés.

➤ **Méthode de notation - « Performance en matière de protection de l'environnement » :**

Méthode de notation utilisée*	
Note	Signification
100 %	La proposition du candidat est très satisfaisante (éléments d'appréciation détaillés).
75 %	La proposition du candidat est satisfaisante (éléments d'appréciation pertinents).
50 %	La proposition du candidat est moyennement satisfaisante (éléments d'appréciation succincts).
25 %	La proposition du candidat est insuffisante (éléments d'appréciation incomplets).
0 %	Le candidat n'apporte aucun élément de réponse.

*Ce barème s'applique dans le cas où l'appréciation n'implique pas la mise en œuvre d'une formule mathématique.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur . La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Casandra DEVEMY ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

📄 Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)